

I – Identification :

ArcelorMittal Atlantique est le plus grand complexe sidérurgique Français avec le site de Dunkerque capable de produire près de 7 millions de tonnes de brames par an, les sites de Mardyck et Desvres dans le Nord-Pas-de-Calais et le site de Montataire en région parisienne.

ArcelorMittal Atlantique emploie directement (hors sous-traitance, ...) plus de 4000 personnes.

ArcelorMittal Atlantique est certifié, entre autres, ISO 14001 et a contribué aux progrès environnementaux régionaux depuis de très nombreuses années.

II – Objectifs du S.R.C.A.E Nord-Pas-de-Calais.

Les objectifs cités lors de la réunion du 19 octobre 2011 à Dunkerque **sont inatteignables.**

En ce qui concerne les émissions de CO₂ (gaz à effet de serre), il est fait état d'une émission par l'industrie du Nord-Pas-de-Calais, en 2008, d'un total de 22Mteq CO₂ et d'un objectif à l'horizon 2020 de -2,5Mt eq CO₂.

ArcelorMittal Dunkerque a contribué pour un montant proche de 11,5Mt. Un benchmark réalisé par Eurofer au niveau européen sur la période 2007-2008 **a montré que la performance d'ArcelorMittal Dunkerque le situait dans le groupe de tête européen.**

Dans ces conditions, une diminution des émissions de CO₂ ne peut s'obtenir, et ne pourra s'obtenir à l'horizon 2020 que par une diminution de la production, ce qui est contraire aux hypothèses et principes de base présentés lors de la séance du 19 octobre.

III- Démarche de Progrès.

ArcelorMittal Atlantique est engagé depuis de très nombreuses années dans des démarches de progrès ; investissements, démarches managériales et opérationnelles, certification ISO 14001.

D'ores et déjà, tous nos gaz sidérurgiques sont réutilisés et nous permettent d'être autarcique en électricité à plus de 90%.

Ces démarches de progrès se poursuivent avec, par exemple, l'installation d'un filtre à manches sur notre chaîne d'agglomération N°3, d'un montant de 16millions d'€, un projet pluriannuel ambitieux d'efficacité énergétique avec pour objectif une baisse de 15% de notre consommation électrique, ...

Ces réalisations, et celles qui suivront, ne permettront pas de s'approcher des objectifs fixés, que ce soit au niveau des émissions de gaz à effet de serre ou de qualité de l'air.

ArcelorMittal est actuellement leader d'un consortium relatif à un projet en rupture visant à diminuer très fortement les émissions de gaz à effet de serre issues de la filière Haut-Fourneau (Projet ULCOS). Ce projet très ambitieux ne sera pas déployé sur nos installations à l'horizon 2020.

IV – La logique industrielle n'est pas régionale

La logique industrielle et sidérurgique n'est pas régionale mais mondiale. Le « marché » d'ArcelorMittal Atlantique est Français mais surtout Européen et peut être mondial.

Un S.R.C.A.E qui inciterait à diminuer la production du site sidérurgique local (Nord-Pas-de-Calais, déplacerait la production d'acier vers un autre site dans le monde. Les émissions de CO2 auraient alors de fortes chances d'être plus élevées, ce qui irait à l'encontre de l'objectif environnemental visé.

V- Les contraintes règlementaires.

Les contraintes règlementaires sont fortes : ArcelorMittal atlantique est soumis au Plan National d'Allocations de Quotas. Ce plan prévoit une diminution des allocations à partir du 1^{er} janvier 2013.

La BREF acier (avec référence aux meilleures techniques disponibles) est en cours de mise à jour au niveau Européen. Dans le cadre des arrêtés d'autorisation d'exploiter, un nombre certain de prescriptions s'applique aux sites industriels comme le notre.

Le S.R.C.A.E ne remplirait pas son objectif en apportant incohérence à l'ensemble des dispositifs législatifs et règlementaires.

VI – Enjeu économique

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, l'enjeu économique est majeur pour un site sidérurgique. En effet, le CO2 est issu des matières carbonées et de l'énergie qui entrent sur le site. Cela constitue une part importante du coût de transformation. La diminution énergétique d'un site sidérurgique est donc devenu un enjeu quotidien qui guide nos actions.

VII Conclusions :

En conclusions, ArcelorMittal Atlantique est engagé et continuera à s'engager dans des démarches ambitieuses de diminution de nos impacts environnementaux et des émissions de CO2.

Mais, les démarches de progrès doivent être « réalistes ». Le S.R.C.A.E ne doit pas conduire à apporter incohérence dans les dispositifs législatifs et règlementaires. Le S.R.C.A.E ne doit pas apporter une distorsion de concurrence vis à vis des autres sites industriels français, européens, mondiaux.

Le S.R.C.A.E doit veiller, comme indiqué en introduction de la séance du 19 octobre à Dunkerque, à maintenir le tissu industriel.

Jean-Marie Libralesso | Environnement et risques technologiques

ArcelorMittal Dunkerque

Environnement | Rue du Comte Jean Grande Synthe, BP 2508

F-59381 DUNKERQUE Cédex 1

T +33 3 28 29 34 57 | **F** + 33 3 28 29 69 20| www.arcelormittal.com